

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
16 février 2023**

PUBLIE LE : 22 MARS 2023

Délibération n°230216-5 : Modification de poste – modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le dix février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'UNILYS
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<i>Nombre de communes</i>	:	3
QUORUM	:	4
<i>Délégués présents</i>	:	5
<i>Pouvoirs</i>	:	1
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	6

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230322-230216-5-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

OBJET : CREATION DE POSTE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : La Présidente

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 ;

VU la délibération n° 130322-6 du 17 mars 2022 portant création d'un poste et modification du tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois afin de permettre des avancements de grade ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter la structure à ses nouveaux besoins et donc de modifier le volume horaire d'un poste d'agent d'accueil caisse.

CONSIDÉRANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante.

LE COMITÉ,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE la modification du temps de travail dévolu au poste d'agent d'accueil caisse, à savoir : un poste d'agent d'accueil caisse du cadre d'emploi des adjoints administratifs passe de 20 heures hebdomadaires à un temps complet ;

DÉCIDE de renommer ce poste d'« agent d'accueil caisse » en « chargé d'accueil et régisseur de recettes ».

DÉCIDE d'approuver la modification du tableau des effectifs joint à la présente délibération, à compter du 1^{er} mars 2023.

Fait à Marly-le-Roi, le **16 MARS 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **22 MARS 2023**

Jean-Noël AMADEI
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ
Présidente du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230322-230216-5-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

ETAT DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MONTE CRISTO AU 1^{er} MARS 2023

Date de réception en préfecture
07/8-20/7800995-20230322-230216-5-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

EMPLOIS				
Libellé emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
Directrice	ETP	Cult	A	Attaché de conservation du patrimoine
Responsable administratif et financier	ETP	Adm	A	Attaché territorial
Gardien	ETP	Tech	C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe, Adjoint technique 1 ^{ère} classe, Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
Chargé de la communication	4h	Cult	A	Attaché de conservation du patrimoine
Agent accueil caisse	ETP	Adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif 1 ^{ère} classe
Agent accueil caisse	20h	Adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif 1 ^{ère} classe

EFFECTIFS			
Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Remplacé par contractuel
Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel CDI	Activité 80%	
Poste vacant			
Poste vacant			
Poste vacant			
Adjoint administratif	Titulaire	Détachement	OUI
Adjoint administratif	Contractuel		

Légende :

Cult : Culturel

Adm : Administratif

Tech : Technique

ETP : Equivalent temps plein

	EFFECTIF THEORIQUE	EFFECTIF REEL
CATEGORIE A		
FILIERE CULTURELLE	2	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	0
CATEGORIE C		
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	2
FILIERE TECHNIQUE	1	0
TOTAL	6	3